Attestation
de logement/colocation

Vu l'article 8 du Code civil suisse ;
Vu les articles 8 al. 5, 8a al. 1 lettre c et 13 alinéa 1er lettre d de la Loi fribourgeoise sur le contrôle des habitants ;

Logeur			
Nom et Prénom		Né(e) le	
Adresse		Localité	
Email		Téléphone	
Atteste par la présente que :			
Nom et Prénom		Né(e) le	
Email		Téléphone	
Loge à l'adresse mentionnée ci-dessous			
Adresse		Localité	
Date annonce		Valable dès le	

Les deux signataires confirment qu'il ne s'agit pas uniquement d'une boîte aux lettres et que la personne habite physiquement à ce domicile.

Le cas échéant, des contrôles peuvent être effectués par la police et que des poursuites pourront être engagées en cas de fausse déclaration.

Cette attestation demeure valable aussi longtemps que la personne susmentionnée habite à cette adresse.

Les deux signataires s'engagent mutuellement à indiquer au Contrôle des habitants d'Attalens toute modification concernant un éventuel changement d'adresse, sans retard.

Signatures			
Signature du logeur*		Date	
Signature du locataire		Date	

** Si le bail à loyer est au nom des époux, la signature des deux conjoints est requise*

Annexes (si demandé)	
☐	Copie du bail à loyer
☐	RC ménage incendie pour le locataire
☐	